



Epack 3

Proposition de renouvellement

Responsabilité civile des médias, Responsabilité professionnelle et technologie, Cyberrisques

Comment remplir la présente proposition

Vous pouvez remplir le présent document PDF directement à l'écran.

Veuillez répondre en entier à toutes les questions. Au besoin, comme il est indiqué dans les questions ci-dessous, veuillez fournir des renseignements supplémentaires dans un document séparé arborant l'en-tête de votre entreprise et joignez-le à la présente proposition.

Une fois la proposition dûment remplie, un représentant autorisé du proposant doit y inscrire la date et y apposer sa signature.

AVIS

Veuillez prendre note que l'assurance visée par la présente proposition prévoit que les montants des frais et des coûts de défense engagés réduisent le montant de garantie disponible de la police et peuvent l'épuiser complètement. CNA n'assume aucune responsabilité à l'égard des frais ou coûts de défense engagés, des règlements effectués ou des jugements accordés après l'épuisement de ce montant de garantie. Veuillez également prendre note que le montant des frais et coûts de défense engagés sera soumis à la rétention applicable. Le présent avis est assujéti aux dispositions du Code civil du Québec qui s'appliquent à la police établie.

Le fait de fournir des renseignements au sujet d'une réclamation ou d'une réclamation éventuelle, de dommages subis par l'assuré ou de dommages éventuels subis par l'assuré en réponse à une question formulée dans la présente proposition n'implique pas que cette réclamation, réclamation éventuelle, ces dommages subis par l'assuré ou dommages éventuels subis par l'assuré seront couverts ou le seront. Le défaut du proposant de déclarer à sa compagnie d'assurance actuelle une réclamation présentée contre lui ou tous dommages subis par l'assuré découverts pendant la présente période d'assurance ou de déclarer un acte, une omission ou une circonstance connus de lui et susceptible de donner lieu à une réclamation ou des dommages subis par l'assuré, avant l'expiration de la police actuelle, peut entraîner une absence de couverture d'assurance.

À noter que la présentation d'une proposition dûment remplie et signée n'oblige pas un proposant à souscrire l'assurance ni la compagnie d'assurance à accorder l'assurance.

I. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPOSANT

Proposant à désigner au point 1 des Conditions particulières (l'« assuré désigné ») : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Site(s) Internet : _____

Numéro de téléphone : _____

Chiffre d'affaires annuel brut : exercice précédent : _____ \$ exercice courant : _____ \$ prévisions : _____ \$

Au cours des 12 derniers mois, le proposant ou l'une de ses filiales ont-ils réalisé une fusion, une consolidation, une acquisition ou un dessaisissement ? Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » à la question ci-dessus, veuillez fournir des précisions _____

Au cours des 12 prochains mois, le proposant envisage-t-il de réaliser une fusion, une consolidation, une acquisition ou un dessaisissement ? Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » à la question ci-dessus, veuillez fournir des précisions _____

Au cours des 12 derniers mois, le proposant a-t-il créé ou acquis une nouvelle entreprise, une filiale ou un établissement ? Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » à la question ci-dessus, veuillez fournir des précisions _____

Au cours des 12 prochains mois, le proposant envisage-t-il de créer ou d'acquérir une nouvelle entreprise, une filiale ou un établissement ? Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » à la question ci-dessus, veuillez fournir des précisions _____

II. GARANTIES DEMANDÉES

Veuillez remplir la partie ci-dessous seulement si le proposant demande des montants de garantie qui excèdent ceux de l'assurance de CNA actuelle qui arrive à échéance.

Garantie	Montant	Rétention
Cyberrisques	_____ \$	_____ \$
Responsabilité civile des médias	_____ \$	_____ \$
Responsabilité professionnelle et technologie	_____ \$	_____ \$

Aucune des personnes à assurer aux termes de quelque partie d'assurance que ce soit (les « personnes assurées ») n'a de raison de croire qu'un acte préjudiciable, un événement, une question, un fait, une circonstance, une situation ou une transaction pourrait raisonnablement donner lieu à ou être à l'origine d'une réclamation future ? Oui Non

Sans préjudice des autres droits et recours de CNA, toute réclamation ou tous dommages subis par l'assuré découlant d'un acte préjudiciable, d'un événement, d'une question, d'un fait, d'une circonstance, d'une situation ou d'une transaction dont la divulgation est obligatoire sont exclus de la partie du renouvellement du montant de garantie qui excède celui qui expire de l'assurance proposée.

III. PARTIE D'ASSURANCE DES CYBERRISQUES

1. Le proposant s'est-il doté :

Mesures de contrôle	Oui	Non
a. De politiques, de normes ou de procédures écrites officielles en matière de sécurité de l'information et de protection de la vie privée aux fins de l'administration de la sécurité de l'information dans l'ensemble de son organisation ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. D'un programme de sensibilisation à la sécurité pour lutter contre la fraude portant notamment sur la détection des manœuvres de piratage psychologique, d'hameçonnage ou d'autres arnaques similaires ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. D'un logiciel antivirus actif et à jour sur tous les ordinateurs, réseaux et appareils mobiles ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. D'une authentification et d'un cryptage Wi-fi-Protected Access 2 (WPA2) sur son réseau sans fil (ou d'un système équivalent supérieur) ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
e. D'un réseau privé virtuel (VPN) à authentification multifactorielle obligatoire pour tous les accès aux courriels, systèmes et autres programmes à distance ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
f. D'un procédé de vérification de la disponibilité de correctifs de sécurité pour ses systèmes au moins une fois par semaine, qu'il installe, le cas échéant, dans un délai de 30 jours ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
g. D'un procédé de remplacement des paramètres d'usine par défaut (y compris les noms d'utilisateur et les mots de passe) pour s'assurer que ses systèmes de sécurité de l'information sont configurés de manière sécurisée ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
h. D'un pare-feu actif et à jour ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
i. De pratiques strictes en matière de mots de passe, notamment l'exigence d'un nombre minimal de caractères et de majuscules ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
j. D'un procédé de suppression rapide de l'accès aux systèmes lorsqu'une personne quitte l'organisation ou lorsque l'accès n'est plus nécessaire à des fins professionnelles ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
k. D'un procédé de sauvegarde régulière des données, des applications et des configurations de système ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
l. D'un procédé permettant de tester régulièrement lesdites sauvegardes afin d'en garantir la restauration ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
m. D'un plan d'intervention en cas d'incident pour répondre à une violation des données ou à une brèche de sécurité informatique ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
n. D'un plan de continuité des activités, d'un plan de reprise après sinistre ou d'un plan similaire pour faire face à un arrêt réseau ou du système ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
o. D'un procédé pour tester lesdits plans ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
p. D'une politique visant à exiger contractuellement de tous les tiers auxquels le proposant confie des informations sensibles qu'ils protègent lesdites informations avec des garanties au moins aussi qualitatives que celles du proposant ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

- | | | | |
|--|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| 2. Le proposant chiffre-t-il les données des employés et des clients, ou d'autres données personnelles et sensibles : | Oui | Non | S. O. |
| a. Au repos dans le réseau ou la base de données du proposant ? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| b. En mouvement ? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| c. Sur des appareils mobiles (ordinateurs, téléphones cellulaires, tablettes, etc.) ? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| d. Sur des appareils appartenant aux employés ? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| e. Lorsqu'elles sont sous la garde, la responsabilité et le contrôle d'un fournisseur ou d'un prestataire de services tiers ? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 3. Le proposant est-il en conformité avec la norme de sécurité des données Payment Card Industry Data Security Standard (PCI DSS) ? | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> S. O. |
| 4. Le proposant est-il en conformité avec la loi des États-Unis intitulée <i>Health Insurance Portability and Accountability Act</i> ? | <input type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> S. O. |

IV. PARTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE DES MÉDIAS

1. Au cours des 12 derniers mois, le nombre de marques de commerce ou de service que détient le proposant a-t-il augmenté ? Oui Non
2. Au cours des 12 derniers mois, des modifications ont-elles été apportées aux procédures qu'utilise le proposant pour développer et approuver les marques de commerce ou de service ? Oui Non
3. Au cours des 12 derniers mois, des modifications ont-elles été apportées aux procédures qu'utilise le proposant pour développer et approuver le matériel publicitaire et de marketing ? Oui Non
4. Des modifications ont-elles été apportées dans l'utilisation de contrats ou d'ententes en lien avec les activités médiatiques du proposant ? Oui Non
5. Des modifications ont-elles été apportées aux procédures de gestion des risques du proposant dans le cadre de ses activités médiatiques ? Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » à l'une des questions 1 à 5, veuillez fournir des renseignements supplémentaires.

Seuls les proposants qui ont rempli le supplément relatif aux agences ou aux distributeurs de publicité doivent répondre à la question suivante.

6. Les réponses que vous avez fournies dans le supplément relatif aux agences ou aux distributeurs de publicité ont-elles changé de manière significative ? Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » à la question ci-dessus, veuillez fournir un supplément relatif aux agences ou aux distributeurs de publicité actualisé et le joindre à la présente demande.

V. PARTIE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIE

1. Au cours des 12 derniers mois, une partie des activités, des produits ou des services actuels du proposant ou de l'une de ses filiales a-t-elle été interrompue ou rappelée ? Oui Non
2. Des modifications ont-elles été apportées à la quantité de travail sous-traité par le proposant ? Oui Non
3. Au cours des 12 derniers mois, les 3 principaux clients du proposant ont-ils changé ? Oui Non
4. Des modifications ont-elles été apportées dans l'utilisation de contrats ou d'ententes avec les clients ou les sous-traitants du proposant ? Oui Non
5. Des modifications ont-elles été apportées aux procédures de contrôle de la qualité du proposant ? Oui Non
6. Au cours des 12 derniers mois, le proposant a-t-il poursuivi des clients pour défaut de paiement de contrats ? Oui Non
7. Au cours des 12 derniers mois, des clients du proposant ont-ils retenu leur paiement ou demandé un remboursement parce que les produits ou services du proposant ne répondaient pas à leurs attentes en matière de performance ou n'étaient pas conformes à votre garantie ? Oui Non
8. Certains des contrats du proposant sont-ils actuellement en retard de paiement ? Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » à l'une des questions 1 à 8, veuillez fournir des renseignements supplémentaires.

CHANGEMENT DANS LES CIRCONSTANCES CONSTITUTIVES DU RISQUE

Le proposant reconnaît et convient qu'il a l'obligation continue de déclarer dès que possible à l'assureur tout changement important touchant les réponses fournies dans la présente proposition, y compris les déclarations et pièces qui y sont jointes, après la signature de la proposition et avant l'établissement de la police, si elle est établie, et reconnaît par ailleurs que l'assureur aura le droit de retirer toute soumission, autorisation ou entente en suspens ou de la modifier.

AVIS DE FRAUDE

Toute personne qui, sciemment et dans l'intention de frauder une compagnie d'assurance ou une autre personne, présente une proposition d'assurance renfermant des renseignements qui sont faux ou incomplets, ou qui, dans le but de tromper, dissimule des renseignements concernant des faits essentiels à l'appréciation des risques, commet une fraude d'assurance, qui est un crime passible d'amendes et de pénalités civiles et criminelles.

Le proposant, par l'entremise du représentant autorisé soussigné, reconnaît par les présentes que les déclarations et réponses susmentionnées sont exactes et complètes. Le proposant reconnaît et convient par ailleurs que la présente proposition constituera la base du contrat si une police est établie et que, si CNA établit une police, sa décision sera fondée sur la proposition et tout renseignement supplémentaire joint à celle-ci, lesquels sont tous incorporés par renvoi à la présente proposition et en font partie intégrante.

Le proposant comprend par ailleurs qu'une déclaration inexacte ou incomplète peut donner lieu à une exclusion ou au refus de l'assurance. De plus, le proposant autorise les sociétés d'assurance CNA à communiquer les renseignements figurant dans la présente proposition ainsi que l'information de souscription connexe.

